



SECTION CONSULAIRE DE FRANCE A LUXEMBOURG

8b, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 05 novembre 2015

Téléphone : (352).45.73.72.-1
Télécopie : (352).45.73.72-244

Objet : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES TARDIVES 2015/2016

La séance plénière du 2^{ème} Conseil Consulaire des bourses tardives s'est tenue le 29/10/2015 à l'adresse suivante :

21, Rue Notre-Dame L-2240 LUXEMBOURG Grand-Duché de Luxembourg

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme BAYLAC Corinne, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ;
- Mme BIOT-STUART, Conseillère Consulaire ;
- M. CHATEAU-DUCOS Alexandre, Conseiller A.F.E ;
- Mme DEJEANS Monique, Conseillère Consulaire ;
- M. GIRAULT Pierre, Conseiller Consulaire ;
- M. THERET Bruno, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- M. YELDA Guy, Ambassadeur de France au Luxembourg, Président du Conseil Consulaire.

Membre désigné :

- M. COCHET Pierre, Directeur de l'Ecole Française de Luxembourg (E.M.P.F.) ;
- M. COCQUEBERT Bernard, Consul-adjoint, Chef de Chancellerie ;
- Mme HEISBOURG Martine, Directrice administrative de l'E.P.N.D. ;
- M. HIEBEL Michel, Proviseur du Lycée Vauban ;
- Mme LAMBOT Stéphanie, Présidente de l'APE du Lycée Vauban ;
- M. LUSTAC Serge, Président de l'A.D.F.E. (reconnue d'utilité publique) ;
- Mme PIERRARD Fabienne, Vice-Présidente de l'U.F.E. représentant M. Eric KREBS, Président de l'U.F.E (reconnue d'utilité publique) ;
- M. SIMONELLI Alain, Directeur de l'Ecole Privée Notre Dame Sainte Sophie

Experts :

- M. DELALLE Alain, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, secrétaire de séance
- M. THIERCELIN Gabriel, Président de la Société Française de Bienfaisance au Luxembourg

Absents :

- M. BéCHEREL Franck, Président du Conseil d'Administration du Lycée Vauban ;
- M. DECALF Vincent, Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Française de Luxembourg.

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le Conseil Consulaire des bourses tardives pour l'année 2015-2016 s'est réuni le 29 octobre 2015 à 16h30 à la Résidence de S.E.M. l'Ambassadeur sise 21, Rue Notre-Dame à Luxembourg. Le Président a remercié tous les membres du Conseil d'être présents en cette 2ème session. Il a rappelé, à l'ensemble du Conseil, qu'en acceptant de participer à cette réunion, ils s'engageaient solennellement à respecter le principe de confidentialité qui régissaient les débats, raison pour laquelle tous les dossiers nominatifs (fiches familles et enfants) devront être récupérés en fin de séance. M. l'Ambassadeur a résumé les travaux de la première Commission Nationale du printemps et a souligné que cette Instance a accepté toutes les propositions des membres de ce Conseil. Il a également détaillé les instructions de cadrage pour cette session d'automne et a rappelé les seuils d'exclusion tant pour le patrimoine immobilier que pour l'épargne. Par ailleurs, M. le Président a précisé aux participants qu'ils pourront proposer des modulations de quotités théoriques mais dans le strict respect de l'enveloppe budgétaire dévolue à ce Poste et que toute modification des allocations à la hausse devra impérativement être compensée par ou ou plusieurs modulations à la baisse sur d'autres dossiers présentés. A ce propos et pour mener à bien cette réunion, notamment afin de présenter de manière pérenne l'ensemble des besoins sollicités par les familles, il a indiqué à l'audience l'acceptation par l'Agence d'un dépassement de 6.965€ par rapport à la dotation initialement prévue de 73.035€ soit une enveloppe globale, pour l'ensemble de la campagne boursière, portée à 80.000€. M. l'Ambassadeur a ensuite porté une attention particulière sur la nécessité de préserver l'aide aux familles les plus fragiles (famille monoparentale avec un ou deux enfants) dans le sens où le quotient familial leur était plus défavorable. Il a ensuite invité l'ensemble des membres du Conseil à passer à l'étude des dossiers (demandes de révisions formulées par les familles ainsi que les nouvelles demandes).

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

En résumé, le Conseil a examiné 20 demandes de bourses (15 nouvelles demandes ainsi que 5 demandes révisées soit à la demande des familles soit à la demande du Poste) dont 14 ont été acceptées. 3 demandes ont été refusées au motif que les revenus déclarés n'ouvraient pas droit à l'allocation d'une bourse. A noter que 2 dossiers (3 enfants) qui auraient pu prétendre à une allocation ont été écartés à l'unanimité par les membres du Conseil. Il s'agit des familles [redacted] et [redacted]. Ces demandes ont été déboutées soit en raison du manque évident d'éléments financiers déclarés permettant d'établir précisément une situation matérielle et financière (famille [redacted]) soit en raison qu'une institution, en l'occurrence, la Commission Européenne prend en charge une grande partie des frais d'écolage et de la faible quotité théorique (1%) qui ressort du dossier (famille [redacted]). Par contre, le Conseil a estimé revoir à la hausse le dossier de [redacted] à hauteur de 70% (quotité théorique de 53%) dont la détresse sociale paraît préoccupante. Le montant de l'ensemble des propositions acceptées par la 1ère CNB et le Conseil Consulaire de 2ème session serait de 78.062,55€ en deçà de 1.937,45€ de l'enveloppe accordée à ce Poste à la fin du dialogue de gestion. Pour information, il est rappelé à l'Agence de la mise en place par le Lycée Vauban d'un fonds d'aide à la scolarité. Ce fonds traite de manière sporadique des demandes de bourses émanant de familles qui ne répondraient aux critères d'attribution fixés par l'Agence (anticipation de situation particulière ou atypique) ou de familles qui ont été déboutées de leur demande par le Conseil Consulaire en raison de l'incohérence entre les éléments financiers déclarés et le train de vie observé de ces familles. Dans un contexte particulièrement difficile, on ne peut s'empêcher de constater la tendance à la baisse des aides à la scolarité allouées, principalement en raison d'un durcissement des conditions d'octroi même si, à contrario, l'indice du pouvoir d'achat a été relevé de 3 points pour la campagne 2015-2016. Afin de mettre en évidence cet état de fait, des familles qui ne percevraient que le revenu minimum garanti au Luxembourg, sorte d'équivalent du RSA français, ne peuvent obtenir une bourse complète par le simple calcul de la quotité théorique.

En conséquence, il apparaît opportun de signaler à l'Agence que, dans un climat financier terni par la crise économique que subit le continent européen, un certain nombre de dossiers actuels serait susceptible de faire appel des décisions du Conseil Consulaire. Dans ce cas précisément, il serait souhaitable que l'Agence examine ces demandes de révision avec bienveillance. Avant de clôturer la réunion, M. l'Ambassadeur a remercié l'ensemble des membres présents pour leur disponibilité et pour les avis et commentaires utiles qui avaient été formulés lors de ces débats. La séance a été clôturée à 17h45./.